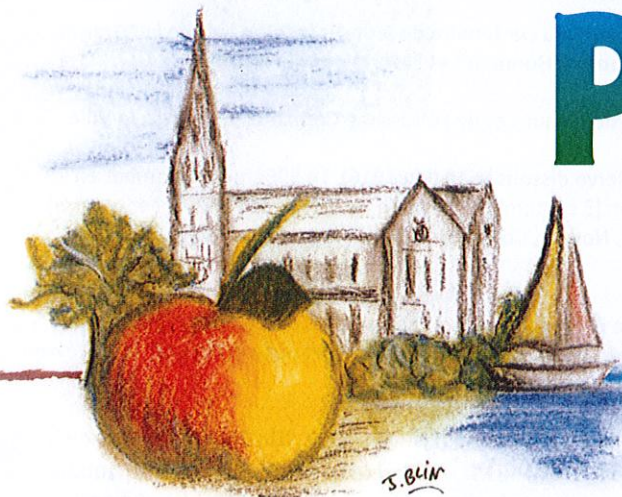


PLEUDIHEN



Village

12/02/2016 n°1835

www.pleudihen.fr

REGLEMENT du CIMETIERE de PLEUDIHEN sur RANCE

Lors de sa séance du 14 janvier 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le règlement qui régit le fonctionnement du cimetière et des espaces funéraires. Ce document précise les rapports entre l'administration municipale, les concessionnaires et les entreprises qui sont susceptibles d'intervenir dans le cimetière, que ce soit lors des inhumations ou pour toute intervention de travaux demandés par les concessionnaires. Ce règlement est consultable en mairie et sera disponible sur le site internet de la commune. Vous trouverez ci-dessous des extraits des articles importants de ce règlement.

Dans ses dispositions générales, il est précisé le droit des personnes ayant droit à une sépulture dans le cimetière : personnes décédées sur le territoire de la commune, personnes domiciliées à Pleudihen quel que soit le lieu du décès, et les personnes ayant droit à une inhumation dans une sépulture de famille.

Le choix de l'emplacement se fera en fonction de la disponibilité, et dans le cas d'acquisition de concession soit en terrain vierge, soit sur un emplacement libéré par suite de non renouvellement. Le choix de l'emplacement de la concession n'est pas un droit du concessionnaire mais de la commune.

L'attribution d'une concession est subordonnée au paiement préalable de son prix fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal. De son vivant, le concessionnaire est le régulateur du droit à l'inhumation. Un héritier devra justifier de sa qualité et de ses droits par la production d'un certificat d'hérédité délivré par notaire. Les concessions sont attribuées pour des durées de 15 ans, 30 ans et de 50 ans (15 et 30 ans pour les urnes funéraires déposées en columbarium ou cavurne). Les concessions sont renouvelables à l'expiration de chaque période de validité et ce pendant une période de 2 ans avec paiement des droits en vigueur au moment du renouvellement. En cas de non renouvellement à l'échéance de 2 ans, le terrain ou l'espace cinéraire seront repris par la commune (reprise administrative). Celle-ci n'est pas tenue de publier un avis de reprise ni de la notifier à l'ex-concessionnaire ou à ses ayants droit. Lors de l'exhumation, les ossements seront ré inhumés dans l'ossuaire ou feront l'objet d'une crémation avec dispersion des cendres au jardin souvenir comme dans le cas des urnes funéraires.

Le scellement d'une urne funéraire sur un monument funéraire n'est pas autorisé. Les urnes sont destinées à être installées soit dans l'espace cinéraire, soit à l'intérieur d'un caveau.

Les concessions doivent être maintenues en bon état de propreté et de solidité. En cas d'état de dégradation et de danger pour la sécurité publique, un procès-verbal sera établi par le maire avec mise en demeure d'effectuer les travaux nécessaires. Lorsqu'une concession a cessé d'être entretenue depuis de nombreuses années, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles. Si dans un délai de 3 ans, la concession est toujours à l'état d'abandon, le Conseil Municipal aura la faculté de reprendre la concession.

Le jardin du souvenir est le seul endroit du cimetière où les familles peuvent disperser les cendres d'un défunt. La possibilité est offerte aux familles dont les cendres d'un défunt ont été dispersées de faire apposer, sur la stèle érigée à cet effet, une plaque identique à celles existantes ; la famille supportera les frais inhérents à l'inscription qui sera réalisée par l'entreprise désignée par la mairie.

Bertrand Pangault, 1^{er} adjoint

CENTRE CULTUREL

✓ **BIBLIOTHEQUE 02.96.88.20.55**

Mardi	9h-12h	
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Jeudi		14h-18h
Vendredi	9h30-12h	
Samedi	9h30-12h30	

EXPOSITION photographique : « Enfants du monde » - M. et Mme BOSSUET, jusqu'au 26 février. « Du Mali à l'Inde, de l'Ethiopie au Laos en passant par l'Indonésie (Aceh) et la Corée du Nord, dans ces pays, les enfants ont une vie bien différente de nos enfants. Venez découvrir des moments dans la vie d'un enfant dans différentes cultures. » Visible aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Entrée Libre.

Infos pratiques

Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (d'un fixe)

Médecin : 15

Pharmacie : 3237

Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires » : contact Pleudihen : 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance : 02.96.83.38.64

Conciliateur de justice : permanence le **jeudi 3 mars**, de 14h à 16h30 en mairie de Pleudihen (☎ 02.96.83.20.20)

MARCHE HEBDOMADAIRE

Tous les mardis entre 9h et 13h sur la place de la Mairie.

TRI SELECTIF (sacs jaunes) - Prochain ramassage dans les villages (tous les 15 jours - semaine paire) : **mardi 23 février**. Dans le bourg : **tous les mardis**.

COUPURE d'ELECTRICITE : JEUDI 18 FEVRIER 2016

De 8h45 à 12h : Terrain de football, 2 Bourg, 7,8,4B, 4A rue du Soleil Levant, 7 au 9, 4 rue du Val d'Orient, 3,2 lotissement du Val d'Orient

De 13h45 à 16h15 : route de Miniac-Morvan, 1,5,2 B rue du Val d'Orient, 8 au 14 square du Verger.

L'association Rance Jeunesse Animation de Pleudihen recrute pour son accueil de loisirs (du 6 au 29 juillet) des animateurs et animatrices. Candidatures manuscrites, accompagnées d'un C.V., d'une photo, et des photocopies des différents diplômes à adresser le plus rapidement possible à : Madame Dufeil, Présidente de l'association R.J.A. - 8 Rue de la Fosse Even - 22690 Pleudihen sur Rance.

La CHRONIQUE du CENTENAIRE - 1914-1918

Au "jour" du centenaire de leur disparition lors de la "Grande Guerre" 1914-1918, notre commune rend hommage à ses "enfants", tombés au "Champ d'Honneur" et "Morts pour la France".

VALLOIR Prudent Jacques Pierre - Né le 23 décembre 1880 à Cains, en Pleudihen, fils de Jacques et de Félicissime Cotiniaux. Il réside à la Ville-Piron en Pleudihen.

Soldat de 1ère classe (classe 1900) au 306ème Régiment d'Infanterie (régiment de réserve dissous le 15 juin 1916). Le 306ème R.I. combat en 1914: dans l'est de Maubeuge (23 août). Retraite par Saint-Quentin, Moy, Braine-Monfaucon (3 septembre). **Bataille de la Marne** (5 au 13 septembre) à Villiers-Saint-Georges, Artonges, Fossoy, Clerges. Dans le Soissonnais (octobre): Berzy, Noyant, Courmelles. Dans l'Aisne à Vailly le 30 octobre.

En 1915: dans l'Aisne à Cys-la-Commune de décembre 1914 à décembre 1915.

En 1916: **Bataille de Verdun** au Mort-Homme, Chattancourt du 11 avril au 3 juin.

Frappé d'un éclat d'obus à la tête le 13 février 1916 à dix-sept heures quinze, est tué à l'ennemi à Maison Rouge, près de Chasseny dans l'Aisne, à 13 km de Soissons entre l'Aisne et la Vesle. Le soldat **VALLOIR**, est "**Glorieusement tombé au Champ d'Honneur et Mort pour la France**" le **13 février 1916**.

Extrait du mensuel "Terre Information Magazine" n° 259 de Novembre 2014. (Suite du PV n° 1830 du 8 janvier 2015: "Un Poilu Bleu-Horizon").

• **L'armement du fantassin** : Il comprend plusieurs cartouchières et un fusil de type "Lebel 1893", une arme de calibre 8 mm, à répétition. Si les poilus apprécient sa précision et son confort de tir, ils lui reprochent la lenteur du chargement de son magasin à cartouches, et ses dimensions trop importantes et peu adaptées aux tranchées étroites. Avec la **baïonnette** appelée familièrement "**Rosalie**", il mesure près d'**1,90 m**.

• **Les bandes molletières** : Au dessus des brodequins (les "godillots") des bandes molletières en drap de laine bleue horizon, entourent le mollet et empêchent le pantalon de remonter.

• **Le sac à dos** : Surnommé "**barda**" ou "**as de carreau**" dans l'argot des poilus, le **havresac** peut atteindre **30kg**. Il contient du linge de rechange et des vivres dont une boîte de potage condensé, des légumes secs, du pain de guerre, une boîte de conserve de viande (appelé "**le singe**"), 2l de vin, du café, de l'eau, ... Arrimés sur le havresac, se trouvent une couverture, un quart, une gamelle, un bouteillon (marmite militaire du nom de l'intendant **Bouthéon** qui l'inventa) pour le transport des aliments ainsi qu'un outil personnel comme une bêche ou une pioche.

• **Les petits objets du "Poilu"** :

- **Le tabac**: Aussi appelé en argot le "**Perlot**" ou le "**gros Q**". Ce tabac à gros brins était distribué au soldat par la cantine dans un paquet cubique.

- **Le couteau de tranchée**: Initialement destiné aux patrouilleurs et aux nettoyeurs de tranchées, le couteau de tranchées sera largement distribué à l'ensemble des soldats de première ligne pour le combat au corps à corps.

- **Le nécessaire de couture**: La pochette du nécessaire de couture contenait des fils, des aiguilles, un dé à coudre, des boutons et des crochets de rechange.

- **La plaque d'identité**: Portée au poignet, elle était destinée à permettre l'identification des morts et des blessés. Elle indique le nom et le prénom, la classe, le bureau de recrutement et un numéro matricule.

L'ensemble de cette tenue avec équipement et accessoires vous a été présenté lors de l'exposition qui s'est tenue durant tout le mois de novembre 2015 à la bibliothèque municipale de Pleudihen.
Le comité de rédaction: I.Malabeux et J.Reungoat.

RANCE JEUNESSE ANIMATION

40 ans de l'association.

SAMEDI 13/02 à 19h30 - salle des fêtes - Dîner dansant.

20€/adulte ; 10€/enfant. S'inscrire au 02.96.83.24.70. Tous les membres de l'association ont des cartes à votre disposition.

La Présidente, Jeanine DUFEL

STADE PLEUDIHENNAIS

➤ **Vendredi 12 Février - Championnat Foot LOISIR. Journée : 10. 30 Ans et Plus** : Pas de match officiel.

➤ **Samedi 13 Février - Championnat Jeunes de LIGUE. (Vacances scolaires). U 15 A** : Possibilité de match amical. **Championnats jeunes de DISTRICT. (Vacances scolaires). U 18 A, U 17 B, U 15 B** : Possibilité de match amical. **Foot à 8 de DISTRICT. (Vacances scolaires). U 13 A, U 12/13 B, U 12 A** : Voir le programme avec les encadrants.

➤ **Ecole de Football. (Vacances scolaires). U 11 A-B, U 10 A-B, U 9 A-B-C-D, U 8 A-B-C-D, U 6/7 A-B-C-D**: Voir le programme avec les encadrants.

➤ **Dimanche 14 Février - Coupe Ange LEMEE. 7ème Tour.Seniors A (DRH)** : Match Reporté. **PLAINTEL** jouant un match en retard ce jour. **Seniors B, Seniors C, Seniors D** : Pas de match officiel.

ESPACE ADOS: Mardi 16/02. RDV à 1h30. Karting. 45 €. Jeudi 18/02. RDV à 12h. Patinoire. 6€. Vendredi 19/02. RDV à 13h30. Bowling. 11€.

Renseignements : José Escanez 06.68.19.26.42.
pleudihen.jeunesse@orange.fr

AS PETANQUE - COUPE de FRANCE

Le club jouera son **1/16ème de Finale à Orléans, le samedi 20 février à 14h**. Le tirage aura lieu sur place en présence d'un représentant de la Fédération. La poule se compose de l'équipe de Montier-en-Der (52), Pont-de-Vaux (01) et Hyères JBH (83). Le vainqueur de la poule participera à la finale nationale les 18/19/20 mars à CHEMILLE EN ANJOU (49).

SOCIETE DE CHASSE PLEUDIHEN - Samedi 27/02 à 20h: repas des chasseurs, sociétaires, actionnaires, sympathisants de la commune peuvent y participer. Réservation obligatoire auprès des membres du bureau ou auprès du président 02.96.88.21.71 ; 06.74.10.18.49 avant le 23 février.

COMITE des FETES et CULTURE

Le Comité des Fêtes et Culture vous propose une soirée de divertissement «Plus Près de Vous» avec Asti **EVEN le SAMEDI 5 MARS 2016 à 20 h 30 à la salle des fêtes**. Entrée : adulte 15 €. Réservation au bar Le Breizh, aux Galettes Bertel, auprès des membres du bureau, par téléphone au 02.96.83.24.70 ou 02.96.88.26.19. Boissons et pâtisseries diverses sur place

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - PROJET DE CESSON D'UN CHEMIN COMMUNAL. Par arrêté en date du 25 Janvier 2016, le Maire de Pleudihen/Rance a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la cession d'un chemin communal, d'une surface d'environ 150 m2, situé au VAL HERVELIN, entre les parcelles 497, 498, 512, 513 et 514, et transfert du domaine public communal au domaine privé communal. A cet effet, M. René BEREST, a été désigné comme Commissaire Enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Pleudihen/Rance, **du 15 FEVRIER au 29 FEVRIER 2016 inclus**. Aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les **MARDIS 16 FEVRIER et 23 FEVRIER 2016, de 15h à 16h**. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cette fin. Elles pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête, par écrit au commissaire enquêteur à la mairie. A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie.

ARRETE TEMPORAIRE - Pour permettre la pose d'une conduite d'eau potable sous la voie SNCF par la société BARENTON, rue du Val d'Orient, RD48, la circulation sera interdite aux véhicules à moteur, dans les deux sens du samedi 13/02 au vendredi 19/02, rue du Val d'Orient, PN149 à la rue du Chêne d'Oeuc.